

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE au 01/01/2014

TRANSACTION (honoraires à la charge du vendeur) :

Prix de vente	*Honoraires TTC, (TVA au taux en vigueur de 20% incluse)
Vente jusqu'à 200 000 euros	Forfait de 10 000 euros
Entre 200 001 et 850 000 euros	5%
Au-delà de 850 001 euros	4%
Parking / Box	Forfait 2 000 euros

**Tranches d'honoraires non cumulatives*

TRANSACTION (honoraires à la charge de l'acquéreur) :

Dans le cadre d'un mandat de recherche	3% TTC
--	--------

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL :

- Cession de fonds de commerce inférieur à 50 000 euros : Forfait de 6 000 euros TTC
- Cession supérieur à 50 001 euros : 10% HT du montant de la cession TTC

LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELS :

Répartition des honoraires entre Bailleur et Locataire : 10% HT du loyer HT annuel

LOCATION A USAGE D'HABITATION :

Honoraires à la charge du Bailleur et du Locataire : 12 euros TTC/m²

Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux, à la charge du Bailleur et du Locataire : 3 euros TTC/m²

